

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20181106-D2018-56-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2018  
Date de réception préfecture : 13/11/2018

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2018-56 en date du 06/11/2018 portant sur une décision modificative n°03 au budget principal 2018 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 06 novembre 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 27 octobre 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

**Présents :** MM. Faucher Alain, DESROCHE Roger, ARMAND Thierry, JACQUET Michel, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, LEBLOIS Jean-Claude, HARGE Andrée, LATOUR Christelle, DUBREUIL Marc.

**Représentés :** Christine CASTANET a donné pouvoir à Alain FAUCHER.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de réparation de deux boucles de la géothermie de l'école maternelle sont actuellement terminés. Ces travaux ont été remboursés par la SMACL, assureur de la commune dans le cadre de la garantie décennale.

Les sommes correspondantes tant en recette qu'en dépense ont été prévues au budget de fonctionnement de l'exercice 2018. Cependant, il conviendrait que le règlement de la facture ainsi que la recette effectuée soient affectées à la section d'investissement du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** d'apporter à la section de fonctionnement du budget principal 2018 les modifications ci-après.

INVESTISSEMENT				
R/D	Compte	Prog	Intitulé	DM 03
Dépense	2313	P0344	Immobilisations corporelles en cours - constructions	12 429,00
Recette	21311	P0344	Immobilisations corporelles en cours - constructions	12 429,00
FONCTIONNEMENT				
R/D	Compte	Prog	Intitulé	DM 03
Dépense	615221	--	Entretien et réparation des bâtiments publics	-12 429,00
Recette	7788	--	Immobilisations corporelles en cours - constructions	-12 429,00

A La Geneytouse, le 08 novembre 2018

Le Maire,  
  
Alain FAUCHER

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le <sup>13</sup>09 novembre 2018.